Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_2-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (21) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absent donnant pouvoir (1) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026

Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, les observations de la minorité ont été prises en compte.
La question qui était posée au sujet du droit a été reformulée, « *Pourquoi ne pas utiliser les 20% autorisés ?* » a été remplacée par : « *Entre les 5000€ proposés et le 20 000€ autorisés par la loi (20%), il y a une marge de progression du budget formation permettant d'accompagner la formation des nouveaux élus (13/23)* »
La question au sujet des objets connectés et de l'utilisation des données collectées a été réécrite en précisant que les données pourront être partagées

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_2-DE

avec les usagers. « *Les usagers principaux sont ceux utilisant les équipements publics. Les données statistiques pourront faire l'objet d'un retour vers la population dans une communication ciblée et formulée pour l'intérêt de tous* ».

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE